

## **Réforme du décret « paysage » - Cas de finançabilité** **(CR + Cabinet version 16 juin 2023)**

Pour correctement appréhender l'application des nouvelles règles de finançabilité et sans préjudice des autres dispositions applicables (décrets Paysage, non-résidents,...), quelques situations théoriques (surtout en bachelier) sont exposées ci-dessous. Pour chaque situation, nous analysons le parcours d'un étudiant de 1ère génération dès sa première inscription. Les années académiques peuvent être consécutives ou non, mais l'espacement entre deux inscriptions ne peut être supérieur ou égal à 5 ans (par exemple deux inscriptions consécutives : t1 = 2022-23 et t2 = 2023-24 ou non consécutives : t1 = 2022-23 et t2 = 2024-25 sans inscription dans l'enseignement supérieur en 2023-24). Ce document ne reprend pas les cas de transition entre l'ancien et le nouveau système.

Les cas théoriques reprennent différentes catégories de parcours étudiants :

- 1) Inscriptions dans un seul cursus avec éventuellement une année sous dérogation (cas 1 à 2)
- 2) Réorientation (cas 3 à 5)
- 3) Réorientation jusqu'au 15 février (cas 6 à 9)
- 4) Intervention du jury après deux ans dans le cycle (cas 10 à 11)
- 5) Allègement 151 (cas 12)
- 6) Allègement 150 ou 151 + Réorientation jusqu'au 15 février (cas 13 à 14)
- 7) Diplomation
- 8) Reprise d'études
- 9) Changement d'établissement pour un cursus identique (15 à 16)
- 10) Admission en dehors de la FWB dans un cursus similaire (principe de similarité) (17 à 20)
- 11) Admission en dehors de la FWB dans un autre cursus (principe de valorisation) (21 à 24)
- 12) Concours (25 à 30)
- 13) Bachelier en sciences vétérinaires (31 à 32)
- 14) Promotion sociale ou cours isolés (33 à 37)
- 15) Conditions complémentaires d'accès au 2ème cycle (38 à 39)

## 1) Inscriptions dans un seul cursus avec éventuellement une année sous dérogation

### Cas 1

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
5/60		5

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A lors de sa première inscription dans le cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
40/55		45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus A en maximum deux ans dans le cycle (ou au minimum 50 crédits avec avis du jury).  
Il est **finançable** pour s'inscrire dans un autre cursus.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

⇒ L'étudiant a reçu une dérogation pour néanmoins se réinscrire dans le cursus A.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/15	40/45	100

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **à nouveau finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 du cursus A (critère précédent à ce moment vérifié) et il a 4 ans dans le cycle pour acquérir au minimum 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t4** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	30/60	130

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis au minimum 120 crédits dans le cursus A en 4 ans dans le cycle.

**Année académique t5** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	50/50	180 diplomation

### Cas 2

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
0/60		0

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis au minimum une UE dans le cursus A lors de sa première inscription dans le cursus. Il est **finançable** pour s'inscrire dans un autre cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

⇒ L'étudiant a reçu une dérogation pour néanmoins se réinscrire dans le cursus A.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **à nouveau finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus en maximum deux ans dans le cycle.

**Année académique t3** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	60/60	120

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a 4 ans dans le cycle pour acquérir au minimum 120 crédits dans le cursus A, ce qu'il a déjà atteint après 3 ans dans le cycle.

## 2) Réorientation

### Cas 3

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 0/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 0
---	--------------------------------------	----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis au minimum une UE dans le cursus A lors de sa première inscription dans le cursus. Il est finançable pour s'inscrire dans un autre cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 25/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 25
--	--------------------------------------	-----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum une UE dans le cursus B lors de sa première inscription dans ce cursus

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 35/35	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus B en maximum trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation).

**Année académique t4** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/60	Crédits acquis cycle-cursus 100
-----------------------------------	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a 5 ans (quatre ans + un an grâce à la réorientation) dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus B.

**Année académique t5** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/60	Crédits acquis cycle-cursus 140
-----------------------------------	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum 120 crédits dans le cursus B en 5 ans (quatre ans + un an grâce à la réorientation) dans le cycle.

**Année académique t6** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/40	Crédits acquis cycle-cursus 180 diplomation
-----------------------------------	---	--

### Cas 4

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 5/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 5
---	--------------------------------------	----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A lors de sa première inscription dans le cycle.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 15/55	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 20
--	--------------------------------------	-----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus A en maximum deux ans dans le cycle. Il est finançable pour s'inscrire dans un autre cursus.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 50/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 50
--	--------------------------------------	-----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 50 crédits du bloc 1 dans le cursus B en maximum trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation).

**Année académique t4** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 10/10	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/50	Crédits acquis cycle-cursus 100
--	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 lors de sa 4ème inscription et il a 5 ans (quatre ans + un an grâce à la réorientation) dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus B.

**Année académique t5** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/60	Crédits acquis cycle-cursus 140
-----------------------------------	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum 120 crédits dans le cursus B en 5 ans (quatre ans + un an grâce à la réorientation) dans le cycle.

**Année académique t6** : Inscription en BA poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/40	Crédits acquis cycle-cursus 180 diplomation
-----------------------------------	---	--

**Cas 5**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 0/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 0
---	--------------------------------------	----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis au minimum une UE dans le cursus A lors de sa première inscription dans le cycle. Il est finançable pour s'inscrire dans un autre cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 0/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 0
---	--------------------------------------	----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus B (et A) car il n'a pas acquis au minimum une UE dans le cursus B lors de sa première inscription dans ce cursus. Il est finançable pour un troisième cursus car la réorientation (on compte une seule réorientation) lui permet d'avoir trois ans (deux ans + un an grâce à la première réorientation) pour atteindre au minimum 50 crédits du bloc 1.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 50/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 50
--	--------------------------------------	-----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus C car il a acquis les 50 crédits du bloc 1 (dans le cursus C en maximum trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation)).

**Année académique t4** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
10/10	45/50	105

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus C car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans sa 4ème année, et il a 5 ans (quatre ans + un an grâce à la réorientation) dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus C.

### 3) Réorientation jusqu'15 février (article 102)

#### Cas 6

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A** avec réorientation en février dans cursus B

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
5/60 (0 crédits acquis dans le cursus A et 5 acquis dans cursus B)		5

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum une UE dans le cursus B lors de sa première inscription dans ce cursus. Il n'a pas acquis d'UE dans le cursus A avant sa réorientation, il ne sera pas finançable dans le cursus A.

Remarque : si l'étudiant se réoriente avec un allègement art 150 en février, la situation est exactement la même qu'une réorientation sans allègement ; l'étudiant ne bénéficie, dans ce cas, que d'une seule année supplémentaire (pas de cumul)

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
30/55		35

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B. En effet, l'étudiant s'est réorienté du cursus A vers le cursus B, il a donc trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation) pour acquérir les 60 crédits du bloc 1.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
25/25	10/35	70

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus B en maximum trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation).

#### Cas 7

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A** avec réorientation en février dans cursus B

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
0/60 (acquis dans cursus B)		0

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est pas finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il n'a pas acquis au minimum une UE dans le cursus B lors de sa première inscription dans ce cursus. Comme il n'a pas acquis d'UE dans le cursus A avant sa réorientation, il ne sera pas finançable dans le cursus A.

Remarque : si l'étudiant se réoriente avec un allègement 150 en février, la situation est exactement la même qu'une réorientation sans allègement ; l'étudiant ne bénéficie, dans ce cas, que d'une seule année supplémentaire (pas de cumul)

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
30/60		30

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus C car il a acquis au minimum une UE dans le cursus C lors de sa première inscription dans ce cursus et comme l'étudiant s'est réorienté il a trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation) pour acquérir les 60 crédits du bloc 1.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 30/30	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 10/35	Crédits acquis cycle-cursus 70
--	---	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus C car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus C en maximum trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation).

### Cas 8

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A** avec réorientation en février dans cursus B

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 5/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 (0 crédits acquis dans le cursus A et 5 acquis dans cursus B)	Crédits acquis cycle-cursus 5
---	---	----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum une UE dans le cursus B lors de sa première inscription dans ce cursus. Il n'a pas acquis d'UE dans le cursus A avant sa réorientation, il ne sera pas finançable dans le cursus A.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 30/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 30
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus C car il a acquis au minimum une UE dans le cursus C lors de sa première inscription dans ce cursus et comme l'étudiant s'est réorienté il a trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation) pour acquérir les 60 crédits du bloc 1. Néanmoins, l'étudiant peut retourner dans le cursus B car il a acquis au minimum une UE lors de sa première inscription dans le cursus B.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le cursus B

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 55/55	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus B en maximum trois ans dans le cycle (deux ans + un an grâce à la réorientation).

### Cas 9

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A** avec réorientation en février dans le **curcus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 5/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 dont 3 crédits en A	Crédits acquis cycle-cursus 2
---	---	----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A ou B car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A et du cursus B lors de sa première inscription dans le cursus.

**Variante 1 : Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 45/57	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 48 (45 +3)
--	--------------------------------------	---

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il dispose de 3 ans (2+1) pour acquérir les 60 crédits du bloc 1

**Variante 2 : Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 45/58	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 47 (45+2)
--	--------------------------------------	--

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il dispose de 3 ans (2+1) pour acquérir les 60 crédits du bloc 1

**Variante 3 : Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
45/60		45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus C car il dispose de 3 ans (2+1) pour acquérir les 60 crédits du bloc 1

**Variante 1 : Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
12/12	40/48	100

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis les 60 crédits de bloc 1 en 3 ans (2+1) et il a 4 ans dans le cycle pour acquérir au minimum 120 crédits.

**Variante 2 : Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
13/13	40/47	100

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 crédits de bloc 1 en 3 ans (2+1) et il a 4 ans dans le cycle pour acquérir au minimum 120 crédits.

**Variante 3 : Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus C**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/15	40/45	100

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **2** pour une réinscription dans le cursus C car il a acquis les 60 crédits de bloc 1 en 3 ans (2+1) et il a 4 ans dans le cycle pour acquérir au minimum 120 crédits.

#### 4) Intervention du jury après deux ans dans le cycle

##### Cas 10

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
35/60		35

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A lors de sa première inscription dans le cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/25	10/35	60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est pas finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus A en maximum deux ans dans le cycle. Néanmoins le jury décide de le laisser poursuivre une troisième année dans le même cursus en le gardant finançable car il a acquis au minimum 50 crédits de bloc 1 et au minimum 60 crédits au total.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
10/10	30/50	100

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis les 60 crédits de bloc 1 et il a 4 ans dans le cycle pour acquérir au minimum 120 crédits dans le cursus A.

##### Cas 11

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curcus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
5/60		5

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A lors de sa première inscription dans le cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 45/55	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 50
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est pas finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus A en maximum deux ans dans le cycle. Néanmoins le jury décide de le laisser poursuivre une troisième année dans le même cursus en le gardant finançable

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 5/10	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 10/50	Crédits acquis cycle-cursus 65
---	---	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A, ni dans un autre cursus car il a déjà été inscrit 3 fois dans le cycle sans avoir acquis 60 crédits de bloc 1 dans un cursus.

## 5) Allègement 151 ou allègement en janvier sans réorientation (article 150)

### Cas 12

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A** avec allègement 151 ou avec allègement en février sans réorientation

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 15/30	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 15
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 15/30	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 30
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A. En effet, les crédits du bloc 1 doivent être acquis dans un délai : minimum de 2 ans +  $2 * 0.5 = 3$  ans

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 15/30	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 45
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A. En effet, les crédits du bloc 1 doivent être acquis dans un délai : minimum de 2 ans +  $3 * 0.5 = 3,5$  ans arrondi à 4 ans.

**Année académique t4** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curtus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 15/15	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A. En effet, l'étudiant a acquis les 60 crédits de bloc 1 qui devaient être acquis dans le délai : 2 ans +  $4 * 0.5 = 4$  ans

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **curtus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 15/30	Crédits acquis cycle-cursus 75
-----------------------------------	---	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a 4 ans +  $5 * 0.5 = 6,5$  ans arrondi à 7 ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t6** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **curtus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 15/30	Crédits acquis cycle-cursus 90
-----------------------------------	---	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a 4 ans +  $6 * 0.5 = 7$  ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t7** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **curus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	15/30	105

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a  $4 \text{ ans} + 7 * 0.5 = 7,5 \text{ ans}$  arrondis à 8 ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t8** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **curus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	15/30	120

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A. En effet, l'étudiant a acquis les 120 crédits qui devaient être acquis dans le délai de  $4 \text{ ans} + 8 * 0.5 = 8 \text{ ans}$  dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t9** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **curus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	30/30	150

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a  $5 \text{ ans} + 9 * 0.5 = 9,5 \text{ ans}$  arrondi à 10 ans dans le cycle pour acquérir son diplôme.

**Année académique t10** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **curus A** avec allègement 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	30/30	180 diplomation

## 6) Allègement 150 ou 151 + Réorientation jusqu'au 15 février

### Cas 13

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curus A** avec Réorientation jusqu'au 15 février dans le cursus B + allègement art 150

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/35 (5 en A et 10 en B)		10 acquis en B

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A ou B car il a bien acquis au minimum une UE.

*Remarque : l'étudiant bénéficie d'une seule année supplémentaire car il n'y a pas cumul des 2 dispositions (Réorientation et allègement du PAE du Bloc 1 sur base de l'article 150)*

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
30/50		40

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B. En effet, les crédits du bloc 1 doivent être acquis dans un délai minimum de 2 ans + 1 (réorientation)

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
20/20	20/40	80

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 du cursus B acquis dans un délai minimum de 2 ans + 1 (réorientation)

### Cas 14

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **curus A** avec allègement article 151 avec Réorientation jusqu'au 15 février dans le cursus B

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus B
15/35 (5 en A et 10 en B)		10

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus A ou B car il a bien acquis au minimum une UE.

Remarque : l'étudiant bénéficie d'une année supplémentaire car il se réoriente et d'une demi-année supplémentaire car il bénéficie d'un allègement article 151 (que ce dernier porte sur les deux cursus concernés ou sur un seul d'entre eux).

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B** avec allègement Art 151

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1  
30/30

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus  
40

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant est **finançable** pour une réinscription dans le cursus B. En effet, les crédits du bloc 1 doivent être acquis dans un délai minimum de 2 ans + 1 (réorientation) + 1\*0.5 (allègement t2) = 3,5 ans arrondi à 4 ans.

## 7) => Diplomation

La jurisprudence actuelle du Collège des Commissaires et Délégués neutralise toutes les années d'un cursus qui ont mené à l'obtention d'un grade académique, y compris une année dans un autre cursus qui aurait été valorisée en partie. Cette jurisprudence est reprise dans le document de procédure.

## 8) Reprise d'études

Pour le calcul des inscriptions dans les années académiques antérieures, en cas de reprise d'études, il n'est pas tenu compte des années d'inscription qui seraient antérieures à cinq années académiques consécutives sans inscription dans l'enseignement supérieur.

Dès que l'on constate un « trou » de 5 années académiques consécutives, les balises sont remises à zéro pour la finançabilité

Pour le calcul de la finançabilité en cas de reprise d'études, l'étudiant qui n'a pas été inscrit dans l'enseignement supérieur lors des 5 dernières années académiques consécutives précédentes, lesquelles succèderaient à des inscriptions plus anciennes, sera considéré vierge de tout passé académique. Si l'étudiant dispose d'au moins une inscription régulière durant les cinq dernières années académiques précédentes, il est tenu compte de l'ensemble des inscriptions régulières dans le cycle.

## 9) Changement d'établissement pour un cursus identique

Il est fait application de deux principes :

- On ne vérifie plus les balises atteintes dans le 1er EES au cours des inscriptions dans le second EES ;
- Pour les balises suivantes, on ne comptabilise que les crédits valorisés lors de l'admission dans le second EES auxquels on ajoute ceux acquis lors des inscriptions suivantes dans le second EES

### Cas 15

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** dans l'établissement X en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1  
45/60

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus  
45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** dans l'établissement X en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1  
15/15

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3  
15/45

Crédits acquis cycle-cursus  
75



Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 60/60	Crédits acquis cycle-cursus 120 (dont 15 valorisés)
-----------------------------------	---	--

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a 4 ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 60/60	Crédits acquis cycle-cursus 180 (dont 15 valorisés) diplomation
-----------------------------------	---	---

### **Cas 18**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 60/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui est « équivalent » en FWB pour lequel 15 crédits seront valorisés. L'étudiant est finançable pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 40/45	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 55 (dont 15 valorisés)
--	--------------------------------------	---

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** car il avait bien atteint la balise des deux ans (acquisition des 60 premiers crédits) hors FWB.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 5/5	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 55/55	Crédits acquis cycle-cursus 115 (dont 15 valorisés)
--	---	--

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a 4 ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus A.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 65/65	Crédits acquis cycle-cursus 180 diplomation
-----------------------------------	---	--

### **Cas 19**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 60/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

**Année académique t2** : Inscription en 2ème année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 60/60	Crédits acquis cycle-cursus 120
-----------------------------------	---	------------------------------------

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui est « équivalent » en FWB. Le jury l'admet en valorisant 45 crédits de bloc 1 et 30 crédits de bloc 2. L'étudiant **est finançable** car il a déjà atteint la balise des 120 crédits hors FWB.

**Année académique t3** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 15/15	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 45/45	Crédits acquis cycle-cursus 135 (dont 75 valorisés)
--	---	--

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a déjà atteint la balise des 120 crédits hors FWB.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 45/45	Crédits acquis cycle-cursus 180 (dont 75 valorisés) diplomation
-----------------------------------	---	---

### **Cas 20**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 60/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

**Année académique t2** : Inscription en 2ème année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 60/60	Crédits acquis cycle-cursus 120
-----------------------------------	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui est « équivalent » en FWB. Le jury l'admet en valorisant 15 crédits de bloc 1 et 15 crédits de bloc 2. L'étudiant **est financable** car il a déjà atteint la balise des 120 crédits hors FWB.

**Année académique t3** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 45/45	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 15/15	Crédits acquis cycle-cursus 90 (dont 30 valorisés)
--	---	---

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est financable** pour une réinscription dans le cursus A car il a déjà atteint la balise des 120 crédits hors FWB.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 60/60	Crédits acquis cycle-cursus 150 (dont 30 valorisés)
-----------------------------------	---	--

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est financable** pour une réinscription dans le cursus A car il a déjà atteint la balise des 120 crédits hors FWB.

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus A** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 30/30	Crédits acquis cycle-cursus 180 (dont 30 valorisés) diplomation
-----------------------------------	---	---

## **11) Admission en dehors de la FWB dans un autre cursus (principe de valorisation)**

### **Cas 21**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 0/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 0
---	--------------------------------------	----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui n'est pas « équivalent » en FWB. L'étudiant est donc en réorientation, et donc **est financable** pour une réinscription dans le cursus B.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 45/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 45
--	--------------------------------------	-----------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est financable** pour une réinscription dans le cursus B car il a bien acquis au moins une UE dans ce cursus B.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/15	30/45	90

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis les 60 premiers crédits du cursus B en maximum 3 (2+1) ans et il a 5 (4+1) ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus B.

## Cas 22

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui n'est pas « équivalent » en FWB. L'étudiant est donc en réorientation, et donc **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B. Le jury lui valorise 10 crédits.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
45/50		55 (dont 10 crédits valorisés)

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B. En effet, il a acquis au moins une UE lors de sa première inscription dans le cursus B. Les crédits du bloc 1 du cursus B doivent être acquis dans un délai minimum de  $2 + 1 = 3$  ans car il s'agit d'une réorientation et il a 5 (4+1) ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus B.

## Cas 23

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

**Année académique t2** : Inscription en 2ème année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	60/60	120

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui n'est pas « équivalent » en FWB. L'étudiant est donc en réorientation, et donc **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B. Le jury ne lui valorise aucun crédit.

**Année académique t3** : Inscription en 1<sup>ère</sup> année de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
50/60		50

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum 50 crédits du bloc 1 en 3 ans (2+1).

**Année académique t4** : Inscription en 1<sup>ère</sup> année de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
10/10	50/50	110

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a (4+1) ans dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus B.

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	30/60	140

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum 120 crédits en 5 ans.

**Année académique t6** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 40/40	Crédits acquis cycle-cursus 180 diplomation
-----------------------------------	---	--

## Cas 24

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1 60/60	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus 60
--	--------------------------------------	-----------------------------------

**Année académique t2** : Inscription en 2ème année de 1er cycle dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 30/60	Crédits acquis cycle-cursus 90
-----------------------------------	---	-----------------------------------

**Année académique t3** : Inscription en poursuite dans le **cursus A** hors FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 30/60	Crédits acquis cycle-cursus 120
-----------------------------------	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant demande une admission en FWB dans un cursus qui n'est pas « équivalent » en FWB. L'étudiant est donc **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B si le jury lui valorise les 60 premiers crédits du cursus B.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 30/60	Crédits acquis cycle-cursus 90 (dont 60 valorisés)
-----------------------------------	---	---

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B il a 5 ans (4 ans + 1 an vu réorientation) dans le cycle pour acquérir 120 crédits dans le cursus B.

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 30/60	Crédits acquis cycle-cursus 120
-----------------------------------	---	------------------------------------

- ⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a acquis au minimum 120 crédits en 5 ans.

**Année académique t6** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B** en FWB

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3 60/60	Crédits acquis cycle-cursus 180 diplomation
-----------------------------------	---	--

## 12) Concours

L'exemple ci-dessous, illustrant plus particulièrement la situation des concours, est communiqué sans préjudice des dispositions prévues par le décret du 16-06-2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Schéma filière PASS :

- L'étudiant par le simple fait de son inscription au PASS épuise une candidature (sur deux possibles) aux concours. En effet, il doit obligatoirement déposer une candidature aux concours pour s'inscrire au PASS.
- S'il ne valide pas les 60 crédits de sa 1<sup>ère</sup> année de licence PASS, il ne peut pas présenter les concours d'accès aux différentes filières, il ne peut pas redoubler, ni s'inscrire en LAS et doit se réorienter via Parcoursup en licence LAS. Il ne possède plus qu'une seule chance de candidater aux concours.
- S'il valide les 60 crédits de 1<sup>ère</sup> année de licence PASS, il candidate aux concours.
  - S'il réussit, il est admis en 2<sup>ème</sup> année de la filière santé qui l'intéresse.
  - S'il échoue, il poursuit en 2<sup>ème</sup> année LAS correspondant à la mineure choisie.
    - S'il réussit une année supplémentaire de (60 crédits), il peut candidater pour la deuxième et dernière fois en LAS 2 ou en LAS 3

Schéma filière LAS :

- L'étudiant qui ne valide pas sa première année de LAS (60 crédits) ne peut pas candidater aux concours. Il peut redoubler en 1<sup>ère</sup> année en licence (sans accès santé) ou se réorienter via Parcoursup sauf en accès santé.
- S'il valide les 60 crédits de 1<sup>ère</sup> année de LAS, il peut candidater aux concours.
  - o S'il réussit, il est admis en 2<sup>ème</sup> année de la filière santé qui l'intéresse.
  - o S'il échoue, il poursuit en 2<sup>ème</sup> année de LAS correspondant à la mineure choisie.
    - S'il réussit une année supplémentaire de 60 crédits, il peut candidater pour la deuxième et dernière fois en LAS 2 ou LAS 3

Dans ce cas de figure l'étudiant peut choisir l'année ou il candidate aux concours pour autant qu'il ait validé 60 crédits avant la première tentative et 120 crédits avant la deuxième.

### Schéma récapitulatif

Inscription	réussite Année N	Accès concours	Résultats concours	N+1 Accès en LAS 1	N+1 Accès en LAS 2	Accès concours	Résultats concours	N+1 Accès Licence 1 SANS accès santé	-
PASS	OUI	OUI	échec		OUI	OUI	échec		CHOIX concours en LAS 2 ou LAS 3 / 2 échecs = plus de possibilité d'accès en santé
PASS	NON	NON		NON				OUI	
LAS 1	OUI	OUI	échec		OUI	OUI	échec		CHOIX concours en LAS 2 ou LAS 3 / 2 échecs = plus de possibilité d'accès en santé
LAS 1	NON	NON		NON				OUI	
L 1	OUI	NON			OUI	OUI	échec		1 échec = possibilité de présenter le concours en LAS 3
L 1	NON			NON				OUI	

### 2 concours

#### Cas 25

**Année académique t1** : 1ère licence PASS/LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1  
60/60

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus  
60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne réussit pas le concours Accès santé, obligatoire avec l'inscription au PASS ou auquel il a choisi de s'inscrire en LAS mineure santé. (Pour rappel, la jurisprudence des Collèges Réunis des Commissaires et Délégués considère par défaut cette inscription au concours. Il revient à l'étudiant de démontrer le contraire le cas échéant).

Donc Échec 1 au concours

**Année académique t2** : inscription en 2ème année LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3  
60/60

Crédits acquis cycle-cursus  
120

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne réussit pas le concours Accès santé auquel il choisit de s'inscrire.

Échec 2 au concours, ne peut plus poursuivre le parcours santé en France.

**Année académique t1** : 1ère licence PASS (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
45/60		45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne peut pas présenter le concours Accès santé car il n'a pas réussi 60 crédits.

Échec 1 au concours car par le simple fait de son inscription au PASS, l'étudiant épuise une candidature (sur deux possibles)

**Année académique t2** : inscription en 1ère année de licence (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

⇒ à l'entame de cette année il doit choisir un cursus ne menant pas à la santé. Aucun crédit n'est valorisé.

à l'issue de cette année académique l'étudiant ne peut pas présenter le concours car il est dans une filière sans accès santé mais grâce à la réussite de sa 1<sup>ère</sup> licence, il peut s'inscrire en LAS.

**Année académique t3** : inscription en 2ème année LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	60/60	105/120

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne réussit pas le concours Accès santé auquel il choisit de s'inscrire. Échec 2 au concours.

**Année académique t4** : demande d'inscription en bachelier sciences médicales/sciences dentaires/sciences pharmaceutiques/kinésithérapie/maïeutique (Sage-femme en HE) en FWB :

⇒ **non-finançable** car il a échoué au cours de 2 années académiques à un concours.

⇒ L'étudiant a fait 3 années dans le cycle, il n'est donc plus finançable dans un autre cursus, sauf s'il obtient une valorisation des 60 premiers crédits du 1<sup>er</sup> cycle dans un cursus.

1 concours
------------

**Cas 27**

**Année académique t1** : 1ère licence PASS/LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne réussit pas le concours Accès santé, obligatoire avec l'inscription au PASS ou auquel il a choisi de s'inscrire en LAS mineure santé.

(Pour rappel, la jurisprudence des Collèges Réunis des Commissaires et Délégués considère par défaut cette inscription au concours. Il revient à l'étudiant de démontrer le contraire le cas échéant).

Échec 1 au concours

**Année académique t2** : demande d'inscription en bachelier sciences médicales/sciences dentaires/sciences pharmaceutiques/kinésithérapie (maïeutique/sage-femme HE) en FWB :

⇒ **finançable** car a réussi au minimum une UE (et 60 crédits de bloc 1 en minimum 2 ans dans le cycle). Le jury FWB compétent peut valoriser les crédits acquis dans la majeure santé (PASS) ou la mineure santé (LAS) qui seront pris en compte pour le calcul des balises suivantes en FWB.

**Cas 28**

**Année académique t1** : 1ère licence PASS/LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne réussit pas le concours Accès santé.

Échec 1 au concours

**Année académique t2** : inscription en 2ème année LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

60/60

120

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant choisit de ne pas présenter le concours Accès santé. Dans ce cas de figure l'étudiant peut choisir l'année ou il candidate aux concours pour autant qu'il ait validé 60 crédits avant la première tentative et 120 crédits avant la deuxième.

**Année académique t3** : demande d'inscription en bachelier sciences médicales/sciences dentaires/sciences pharmaceutiques/kinésithérapie (maïeutique/sage-femme HE) en FWB :

⇒ **finançable** car a réussi au minimum une UE (et 60 crédits de bloc 1 en minimum 2 ans dans le cycle et 120 crédits en minimum 4 ans). Le jury FWB compétent peut valoriser les crédits acquis dans la majeure santé (PASS) ou la mineure santé (LAS) qui seront pris en compte pour le calcul des balises suivantes en FWB. Il devra obtenir son diplôme au plus tard à l'issue de t5.

### **Cas 29**

**Année académique t1** : 1ère licence PASS/LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
45/60		45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne peut pas présenter le concours Accès santé car il n'a pas réussi la PASS ou au minimum 60 crédits de LAS.

Toutefois, s'il était inscrit en Pass un échec au concours lui est comptabilisé.

**Année académique t2** : Licence 1 sans accès santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant n'a pas accès au concours santé.

**Année académique t3** : demande d'inscription en bachelier sciences médicales/sciences dentaires/sciences pharmaceutiques/kinésithérapie/maïeutique (Sage-femme en HE) en FWB :

⇒ **finançable** car a réussi au minimum une UE (et 60 crédits de bloc1 en minimum 2 ans dans le cycle) et n'a échoué qu'à un seul concours.

Le jury FWB compétent peut valoriser les crédits acquis dans la majeure santé (PASS) ou en licence qui seront pris en compte pour le calcul des balises suivantes en FWB. Pour le calcul des balises suivantes, il faut considérer que l'étudiant bénéficie d'une année supplémentaire car il s'est orienté en T2.

### **CAS 30**

**Année académique t1** : 1ère licence PASS/LAS mineure santé (hors FWB) :

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
30/60		30

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant ne peut pas présenter le concours Accès santé.

Échec 1 au concours.

Il souhaite s'inscrire en FWB dans un cursus similaire au PASS/LAS. Cela lui est permis étant donné qu'il a validé au moins une UE du premier bloc hors FWB

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle en sciences médicales (cursus A). Le jury ne valorise aucun crédit.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
25/60		25

⇒ A l'issue de cette année académique, l'étudiant **ne peut plus s'inscrire** dans le cursus A car il n'a pas réussi les 60 crédits du bloc 1 du cursus A en 2 ans. Il doit dès lors se réorienter dans un cursus autre que A et autre que ceux repris au programme de la PASS/LAS

## **13) Études en sciences vétérinaires (bachelier)**

### **Cas 31**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle en sciences vétérinaires (**cursus A**)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
45/60		45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE mais il n'a pas obtenu l'attestation pour inscrire à son programmes des unités d'enseignement de la suite du programme du cycle.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle en sciences vétérinaires (**cursus A**)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/15		60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus A en maximum deux ans dans le cycle mais il n'a pas obtenu l'attestation pour prendre des crédits dans la poursuite du cursus.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
40/60		40

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a bien acquis au minimum une UE dans le cursus B.

**Année académique t4** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
20/20	30/40	90

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a bien acquis tous les crédits du bloc 1 du cursus B en minimum 4 ans (2 ans + 1 année car disposition vétérinaire + 1 année car réorientation).

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	20/60	110

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a 6 ans (4 ans + 1 année car disposition vétérinaire + 1 année car réorientation) pour obtenir au minimum 120 crédits dans le cursus B.

**Année académique t6** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	40/60	150

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus B car il a bien 120 crédits en minimum 6 ans et il a 7 ans pour obtenir le diplôme.

**Année académique t7** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	30/30	180 ☑ diplomation

### **Cas 32**

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle en sciences vétérinaires (**cursus A**)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
45/60		45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE mais il n'a pas obtenu l'attestation pour inscrire à son programmes des unités d'enseignement de la suite du programme du cycle.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

15/60

15

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus car il a acquis au minimum une UE dans le cursus B et il a 4 ans pour obtenir les 60 crédits du bloc 1 (2 ans + 1 an disposition vétérinaire + 1 an réorientation).

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

45/45

60

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis tous les crédits du bloc 1 du cursus B.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

60/60

120

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis 120 crédits du cursus B.

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de 1er cycle dans le **cursus B**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

60/60

180 diplomation

## 14) Promotion sociale ou Cours Isolés

A partir de la rentrée 2024, il ne sera plus tenu compte des inscriptions en promotion sociale pour le calcul de la finançabilité.

Des activités d'enseignement pourront être valorisées pour le calcul des balises à atteindre. Dès lors que la première balise n'a pas été atteinte au terme de la première inscription dans le 1<sup>er</sup> cycle dans l'Enseignement supérieur de plein exercice, elle ne peut pas être acquise par le biais de la promotion sociale.

### Cas 33

**Année académique t0** : Inscription en **Promotion sociale**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

30

30

**Année académique t0** : Inscription en **Promotion sociale**

Crédits acquis PAE

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

30

60

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle le **cursus A** (plein exercice)

⇒ à l'entame de cette année académique, le jury valorise 10 crédits du bloc 1 acquis en promotion sociale. Les 2 années de promotion sociale ne sont pas prises en compte dans calcul de finançabilité.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

0/50

10/60 (dont 10 VA)

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis au minimum une UE lors de sa première inscription dans le cursus A parmi celles valorisées pour le Bloc1). Il **est finançable** pour s'inscrire dans un cursus B.

### Cas 34

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** (plein exercice)

Crédits acquis PAE/inscrits bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3

Crédits acquis cycle-cursus

0/60

0/60

⇒ à l'issue de l'année t1, l'étudiant **ne sera pas finançable** s'il se réinscrit dans le cursus A de plein exercice puisqu'il n'a pas atteint la 1<sup>ère</sup> balise (réussite d'une UE)

**Année académique t2** : Inscription en **Promotion sociale** - cursus correspondant au **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits inscrits blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
60/60		60/60

**Année académique t3** : demande d'inscription en 1<sup>ère</sup> années du **cursus A** (plein exercice)

⇒ Comme l'étudiant n'a pas acquis au moins une UE en t1, il **n'est plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A de plein exercice

### **Cas 35**

**Année académique t0** : Cours isolés

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits inscrits blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
20/20		

**Année académique t1** : demande d'inscription dans le cursus A (plein exercice)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits inscrits blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
20/40		40 (dont 20 valorisés/cours isolés)

A l'entame de cette année académique, le jury d'admission valorise 20 crédits correspondant à des cours isolés suivis précédemment.

A l'issue de cette année académique l'étudiant est finançable pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A lors de sa première inscription en t2.

**Année académique t2** : inscription 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle

Cet étudiant va pouvoir être inscrit en poursuite dans le cursus A.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits inscrits blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
20/20	30/40	90

A l'issue de cette année académique l'étudiant est finançable pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis les 60 premiers crédits en 2 ans.

### **Cas 36**

**Année académique t0** : Inscription en 1<sup>ère</sup> année en **Promotion sociale**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
30/60		30/60

**Année académique t0** : Inscription en 2<sup>ème</sup> année en **Promotion sociale**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits inscrits blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
30/30	10/30	70

**Année académique t1** : Inscription en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle du **cursus A** (plein exercice)

⇒ à l'entame de cette année académique, le jury a valorisé 45 crédits de bloc 1 acquis en promotion sociale.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/15	30/45	90 (dont 45 VA)

⇒ à l'issue de cette année académique, l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE lors de sa première inscription dans ce cursus. Étant donné qu'il a également validé les 60 crédits du bloc 1, il dispose encore de trois années pour réussir 120 crédits

### **Cas 37**

**Année académique t1** : Inscription en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle dans le **cursus A** (plein exercice)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

45/60

45

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a bien acquis au minimum une UE du cursus A lors de sa première inscription dans le cursus.

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 1er cycle dans le **cursus A** (plein exercice)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
15/15	15/45	75

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il a acquis les 60 crédits du bloc 1 dans le cursus A en deux ans.

**Année académique t3** : Inscription en poursuite de cycle dans le **cursus A** (plein exercice)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	30/60	105

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de cycle dans le **cursus A** (plein exercice)

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	10/60	115

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **ne serait plus finançable** pour une réinscription dans le cursus A car il n'a pas acquis au minimum 120 crédits dans le cursus A en 4 ans.

**Année académique t5** : Inscription et réussite de balise en promotion sociale

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	35/60	

**Année académique t6** : Inscription en poursuite de cycle dans le **cursus A** (plein exercice)

⇒ à l'entame de cette année académique, le jury a valorisé 20 crédits acquis en promotion sociale, il a atteint la balise des 120 crédits en 4 ans car l'année 5 en promotion sociale n'est pas comptabilisée.

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1	Crédits acquis PAE/inscrit blocs 2/3	Crédits acquis cycle-cursus
	45/45	180 : diplomation

## 15) Conditions complémentaires d'accès au 2<sup>ème</sup> cycle

M60 = 2 ans maximum pour réussir les 60 crédits

M120 = 4 ans maximum pour réussir les 120 crédits

M180 = 6 ans maximum pour réussir les 180 crédits

Conditions complémentaires

1 à 30 crédits = + 1 an pour obtenir le diplôme

31 à 60 crédits = + 2 ans pour obtenir le diplôme

### CAS 38

Inscription au **cursus A** M60 de 2<sup>ème</sup> cycle avec conditions complémentaires de 35 crédits

**L'étudiant a 2 ans pour réussir au minimum 60 crédits dont les 35 crédits complémentaires en priorité** et 2 ans de plus pour atteindre le diplôme de Master.

**Année académique t1** : PAE 35 crédits Cond° compl + 25 crédits pour atteindre 60 crédits

Il acquiert 25/35 crédits Cond° compl et 5/25 crédits du PAE de M60	total 30/60	total cycle 30/95
---	-------------	-------------------

⇒ il **est finançable** pour une réinscription au cursus M60

**Année académique t2** : PAE 10 crédits Cond° compl + 50 crédits

Il acquiert 10/10 crédits Cond° compl et 30/50 crédits du PAE de M60	total 40/60	total cycle 70/95
--	-------------	-------------------

⇒ il **est finançable** pour une réinscription au cursus M60. En effet, il a bien acquis au moins 60 crédits dont les crédits complémentaires en 2 ans maximum

**Année académique t3** : PAE 30 crédits du PAE de M60

Il acquiert 20/25

total 25/30

total cycle 90/95

il **est finançable** pour une réinscription au cursus M60 car il a 4 ans (2+2) pour obtenir le diplôme

**Année académique t4** : PAE 5 crédits du PAE M60

Il acquiert les 5 derniers crédits

total 5/5

total cycle 100/100

Diplôme M60

### CAS 39

Inscription au **cursus A** M120 de 2<sup>ème</sup> cycle avec conditions complémentaires de 45 crédits

**L'étudiant a 2 ans pour réussir au minimum 60 crédits dont les 45 crédits complémentaires en priorité** et 4 ans de plus pour atteindre le diplôme de Master.

**Année académique t1** : Inscription en 1ère année de 2e cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 0

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1/2

Crédits acquis cycle-cursus

25/45

15/15

40

⇒ à l'issue de cette année académique l'étudiant **est finançable** pour une réinscription au cursus M 120

**Année académique t2** : Inscription en 1ère année de 2e cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 0

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1/2

Crédits acquis cycle-cursus

20/20

20/40

80

⇒ il **est finançable** pour une réinscription au cursus M120. En effet, il a bien acquis 60 crédits dont la totalité des crédits complémentaires en 2 ans maximum.

**Année académique t3** : Inscription en 1ère année de 2e cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 2

Crédits acquis cycle-cursus

40/40

10/20

130

⇒ il **est finançable** pour une réinscription au cursus M120.

**Année académique t4** : Inscription en poursuite de cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 2

Crédits acquis cycle-cursus

/

20/40

150

⇒ il **est finançable** pour une réinscription au cursus M120. En effet, il a bien acquis au minimum 60 crédits dont la totalité des crédits complémentaires en 2 ans maximum et 60 crédits supplémentaires dans les 4 années de cursus.

**Année académique t5** : Inscription en poursuite de cycle dans le **cursus A**

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 1

Crédits acquis PAE/inscrit bloc 2

Crédits acquis cycle-cursus

/

30/30

diplomation